

Commune de  
**CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseiller absent : 0  
Pouvoirs : 4  
Date de la Convocation :  
12/05/2026  
Date d'affichage : 12/05/2026



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : VARLET Geoffroy, DUFRESNE Anna, GABILLET François, GONNARD Léa, REYMOND Aurélie, AUBERTIN Aurélien, RYNKA Charlotte, FLORIDO Geoffrey, BOSSET-VALESPER Simone, CALBA Joël

Ont donné pouvoir :

BIGOT Agnès a donné pouvoir à GABILLET François  
MARMIER Karine a donné pouvoir à FLORIDO Geoffrey  
TEPPE Sébastien a donné pouvoir à DUFRESNE Anna  
DREYFUS Éric a donné pouvoir à BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M CALBA Joël a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°26047 : modalités d'amortissement de la subvention d'équipement reçue pour l'installation photovoltaïque (salle polyvalente)

Le Maire rappelle que pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente (montant d'investissement 30 565.96 €), la collectivité a perçu un fond de concours de la Communauté de communes de la Veyle pour un montant de 16 019.96 €.

Conformément aux règles comptables, les subventions d'équipement versées aux collectivités font l'objet d'un amortissement (reprise au compte de résultat) afin d'équilibrer les dotations aux amortissements de l'actif financé.

Il convient donc de fixer la durée d'amortissement de cette subvention de manière identique à celle du bien subventionné, soit 25 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026



ID : 001-210101366-20260521-26047-DE

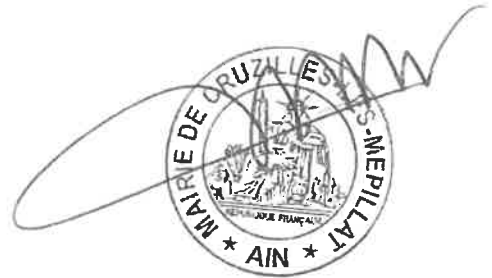
- **DECIDE** de pratiquer l'amortissement du fond de concours de la Veyle de 16 019.96 € sur une durée de 25 ans.
- **PRECISE** que l'amortissement de ce fond de concours s'effectuera selon la méthode linéaire, par le débit du compte 139 (subventions d'équipement transférées au compte de résultat) et le crédit du compte 777 (quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat de l'exercice).
- **DIT** que le début de l'amortissement de la subvention est fixé à la même date que celui de l'immobilisation concernées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Valeur d'origine	Durée	Taux	Annuité pleine
Fond de concours Panneaux solaires salle polyvalente	16 019.96 €	25	4.00 %	640.80 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 21 mai 2026

La Secrétaire  
Joël CALBA

Le Maire,  
Dominique BOYER



EXERCICE	BASE CALCUL	ANNUITE	CUMUL AMORT	VALEUR COMPTABLE
2026	16 019,96 €	640,80 €	640,80 €	15 379,16 €
2027	16 019,96 €	640,80 €	1 281,60 €	14 738,36 €
2028	16 019,96 €	640,80 €	1 922,40 €	14 097,56 €
2029	16 019,96 €	640,80 €	2 563,19 €	13 456,77 €
2030	16 019,96 €	640,80 €	3 203,99 €	12 815,97 €
2031	16 019,96 €	640,80 €	3 844,79 €	12 175,17 €
2032	16 019,96 €	640,80 €	4 485,59 €	11 534,37 €
2033	16 019,96 €	640,80 €	5 126,39 €	10 893,57 €
2034	16 019,96 €	640,80 €	5 767,19 €	10 252,77 €
2035	16 019,96 €	640,80 €	6 407,98 €	9 611,98 €
2036	16 019,96 €	640,80 €	7 048,78 €	8 971,18 €
2037	16 019,96 €	640,80 €	7 689,58 €	8 330,38 €
2038	16 019,96 €	640,80 €	8 330,38 €	7 689,58 €
2039	16 019,96 €	640,80 €	8 971,18 €	7 048,78 €
2040	16 019,96 €	640,80 €	9 611,98 €	6 407,98 €
2041	16 019,96 €	640,80 €	10 252,77 €	5 767,19 €
2042	16 019,96 €	640,80 €	10 893,57 €	5 126,39 €
2043	16 019,96 €	640,80 €	11 534,37 €	4 485,59 €
2044	16 019,96 €	640,80 €	12 175,17 €	3 844,79 €
2045	16 019,96 €	640,80 €	12 815,97 €	3 203,99 €
2046	16 019,96 €	640,80 €	13 456,77 €	2 563,19 €
2047	16 019,96 €	640,80 €	14 097,56 €	1 922,40 €
2048	16 019,96 €	640,80 €	14 738,36 €	1 281,60 €
2049	16 019,96 €	640,80 €	15 379,16 €	640,80 €
2050	16 019,96 €	640,80 €	16 019,96 €	0,00 €